

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 139 (1988)

Heft: 5

Artikel: Compte-rendu des discussions de la 4e conférence de Lenzburg

Autor: Hürzeler, Anne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-766714>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Compte-rendu des discussions de la 4e conférence de Lenzburg

Par *Anne Hürzeler*, CH-8610 Uster

Oxf.: 907.2:681.4

Au cours de la deuxième journée de la 4e conférence de Lenzburg, les participants ont été divisés en six groupes de 14 à 15 personnes et chargés de répondre à diverses questions.

Le texte qui suit tente de faire la synthèse objective des réponses apportées, parfois contradictoires, ayant toutefois la teinte propre de chaque rapporteur.

Il ne s'agit donc pas de présenter des résultats absolus mais bien plutôt de mettre noir sur blanc des bases de réflexions à développer à l'avenir.

1. Economie forestière et protection de la nature

1.1 *La nature et la forêt*

La nature est un tout, non statique. La nature a plus qu'une valeur en soi: elle a un potentiel de valeurs que nous devons reconnaître pour pouvoir le conserver.

Les besoins humains modifient cette valeur en soi. Elle permet au forestier de réaliser un projet sur le plan politique sans pour autant en tirer un profit quantifiable.

La nature est aujourd'hui menacée par l'évolution de notre société. Des erreurs ont été faites lorsque des décisions ont été prises librement en fonction de modes momentanées, mais des résultats considérés comme négatifs aujourd'hui et insoupçonnables autrefois ne viennent pas d'erreurs commises.

L'apparition de problèmes écologiques est nouvelle et entraîne les réactions croissantes de la part d'une partie seulement du public (écologistes, citadins avides d'espaces verts).

En Europe centrale, la forêt est encore l'un des rares endroits où la nature s'est réfugiée et peut s'épanouir si les conditions de son aménagement le permettent. La forêt est même un élément essentiel de notre nature et elle offre à chacun la possibilité exceptionnelle de transposer le «vécu» en «compréhension» de la nature.

Grâce à l'activité politique forestière bienfaisante de nos prédecesseurs, la forêt existe encore aujourd'hui chez nous. Selon la culture dans laquelle nous grandissons nous avons une vision différente et aimons un genre différent de forêt.

Il faut que nous ayons une vision dynamique de la forêt où des variations ponctuelles sont permises.

1.2 Protection de la nature et sylviculture

D'une manière très générale, «protéger» ne signifie pas «ne rien faire». Ce principe est aussi valable en matière de protection de la nature. En forêt, celle-ci nécessite non seulement des mesures contre la pollution et la pression trop grande du public mais aussi des mesures de sylviculture efficaces. Le mot «nature» n'est donc pas opposé à l'expression «forêt gérée». La sylviculture proche de la nature a d'ailleurs plus de valeur écologique que les deux extrêmes «forêt vierge» et «forêt artificielle», et elle doit être favorisée. Elle a l'avantage de répondre à tous les besoins tout en évitant la suivie de modes momentanées. Toutefois, certaines exigences de la protection de la nature ne peuvent être que partiellement remplies et il est nécessaire de délimiter des aires de protection de biotopes.

Au centre des problèmes, il faut qu'apparaîsse une forêt répondant aux besoins du public, c'est-à-dire une forêt proche de la nature et non une forêt naturelle.

2. Economie forestière et société

La société a des besoins spécifiques et il est très important de les reconnaître, de les classer par priorités sur un plan local, régional, cantonal et fédéral. Le service forestier est alors capable de déterminer les fonctions principales des forêts qu'il gère et tient la direction de ses activités.

Il est clair que l'avenir a le charme de ne pas être connu. Malgré cela, de grandes lignes peuvent et doivent être tracées.

En Suisse, l'espace vital restreint oblige à superposer les différentes fonctions de la forêt. Des incompatibilités entre les diverses exigences posées n'apparaîtront qu'à l'instant où des extrémistes seront là. Il faudra s'attacher à harmoniser les objectifs quitte à faire des compromis, ce qui exigera de gros efforts non gratuits. L'aménagement des forêts doit à l'avenir s'occuper de l'organisation de l'espace forestier, englobant toutes les fonctions et non pas seulement la fonction de production.

Mais seule une minorité parmi la population est consciente des grands problèmes qui se posent à nos forêts (écologiques et économiques). L'homme moyen croit encore avoir la nature en main, pouvoir la dompter ou la remplacer par la technique. Le public n'a pas conscience des processus de développement à long terme dans la nature, et en particulier de l'importance vitale pour la forêt comme pour l'entreprise forestière de produire du bois d'une façon soutenue.

C'est pourquoi règne souvent l'indifférence, ou les réactions hostiles à tout ce qui peut être entrepris en forêt. Le rôle d'information et de persuasion du service forestier est donc fondamental, d'autant plus qu'en informant la possibilité s'ouvre d'éveiller ou/et de diriger les besoins.

3. Economie forestière et forestier

3.1 «Le forestier»?

Il a premièrement été relevé que «le forestier» n'existe pas. Selon les cas, il faut différencier entre l'employé forestier, le chercheur et enseignant, le forestier indépendant, l'administrateur technique.

Quel est alors le rôle du forestier?

Jusqu'à présent le public a dicté les objectifs généraux à remplir par l'économie forestière. Le forestier était le représentant des intérêts du propriétaire. Aujourd'hui déjà et à l'avenir sans doute, le forestier devra remplir des fonctions de coordination, très différentes selon sa fonction, avoir le rôle d'intermédiaire entre le public et le propriétaire avant que d'autres institutions étrangères à la forêt n'acceptent cette charge et influencent la politique forestière. Une minorité de personnes pense toutefois que le forestier n'est et ne sera pas un coordinateur mais restera le défenseur du propriétaire ou celui qui traduit par son intervention spécifique les exigences de gestion posées par les différents groupes d'intérêts qui auront auparavant cherché ensemble à définir l'objectif prioritaire de gestion.

Des conflits d'intérêts peuvent apparaître qu'il s'agira de résoudre de façon coopérative. Le forestier prêt à discuter ne sera pas évincé, son rôle de conducteur et surtout de dirigeant est indispensable.

Une ouverture démocratique au processus de décision est constatée. Est-elle vraiment adéquate? Elle ne doit en tout cas pas conduire à un empêchement de la réalisation de projets.

3.2 *Sa formation*

Pour assumer ses responsabilités, le forestier quel qu'il soit doit avoir des qualités humaines ainsi qu'une formation appropriées.

D'une façon générale, la formation actuelle de l'ingénieur forestier ne prépare pas celui-ci à être un coordinateur.

Un groupe de discussion s'est particulièrement penché sur l'image professionnelle actuelle et de l'an 2000 de l'ingénieur forestier et sur les conséquences que cela implique pour sa formation à l'EPFZ: un ingénieur est quelqu'un de créatif, d'inventif; l'ingénieur forestier actuel est quelqu'un qui pense à plus long terme qu'un politicien; c'est un technocrate, économiste, spécialiste; bien souvent, il n'a malheureusement plus assez de temps pour la forêt elle-même.

La constatation d'une crise d'identité de cet ingénieur forestier est faite. Celui-ci doit néanmoins reconnaître et garder les fonctions qui sont propres à sa profession et que personne d'autre ne peut prendre en charge. L'ingénieur forestier classique se distingue alors nettement du protecteur pur de la nature ou du paysagiste.

L'ingénieur forestier de l'an 2000 devra rester le spécialiste en forêt, il devra cependant aussi être capable de penser et de travailler de façon interdisciplinaire. Plutôt qu'un coordinateur, il devra être un catalyseur d'un état d'esprit. Il devra aussi faire un plus grand travail vis-à-vis du public jusqu'à présent négligé. Il devra savoir mieux s'exprimer, savoir «vendre» ses désirs. C'est pourquoi sa formation doit contenir un séminaire interdisciplinaire avec la collaboration de représentants de différentes professions, issus de la pratique (paysagistes, planificateurs de l'espace, géographes...). Elle doit aussi être élargie dans la direction «environnement». Des cours traitant de questions philosophiques, éthiques en rapport avec l'action dans la nature et le paysage doivent avoir leur place.

Il est aussi proposé qu'il y ait plus de matières obligatoires au choix, moins de matières obligatoires de base, le nombre de matières d'examens devant rester le même.

4. Le projet Sihlwald

Pour ce projet particulier aussi, il s'agit tout d'abord de déterminer les besoins puis les objectifs grâce aux recherches et enquêtes entreprises. Car l'idée de la reconduite d'un vaste massif forestier à son état naturel ne peut se justifier que si elle correspond à un besoin local. La Sihlwald a des fonctions à la fois spécialisées et élargies car les aspects économiques n'ont qu'une importance secondaire et la fonction de protection englobe la protection de la nature, du paysage et des biotopes.

La majorité des personnes pensent que le public sera content de la sylviculture proche de la nature, que ce projet ne suit pas la mode verte mais qu'il est issu d'un développement logique des choses. Une minorité serait plutôt d'avis d'opter pour une solution plus radicale (développement non dirigé, mesures se restreignant aux besoins phytosanitaires et de sécurité).

Par ailleurs le dépérissement forestier ne rend pas ce projet illusoire, car sinon toute sylviculture serait illusoire. Même si les dégâts forestiers augmenteront, la Sihlwald sera alors une surface témoin bienvenue.

En conclusion, il fut plusieurs fois souligné que ce projet est local, particulier, unique en son genre, à ne pas généraliser. Les avis sont partagés quant à l'utilité de ce projet comme base de discussion sur «l'avenir de nos forêts». Plus de réserve est souhaitée dans le travail des mass-médias. Quoiqu'il en soit, la signification scientifique du projet Sihlwald est réelle face à l'insuffisance de connaissances concernant la forêt naturelle en plaine.